

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822020

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 mai 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 28 mai 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822020, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822020

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits. Arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 6 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822020. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 mai 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822020 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 1112,5 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 300 mm à 900 mm sur la rue Gordon entre le boulevard LaSalle et la rue Bannantyne et sur le boulevard LaSalle entre la rue Gordon et la rue Galt, la reconstruction de 1405 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm sur la rue Gordon, entre le boulevard LaSalle et le boulevard Champlain, la reconstruction de 737 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 750 mm sur la rue Gordon entre la rue de Verdun et le boulevard Champlain ainsi que la construction de 1570 mètres de conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle.

Les travaux consistent également en la construction de chambres de vanne principale, de débitmètre et de régulateur de pression à divers endroits (entre autres près du

boulevard de l'Île-des-Soeurs et près du Parc Marin à l'Île-des-Soeurs) ainsi que la reconstruction de trottoirs et chaussée sur la rue Gordon et sur le boulevard LaSalle.

Des travaux d'amélioration sont requis pour modifier les infrastructures de Bell Canada. Les deux parties se sont mis d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. Ces travaux nécessitent les interventions suivantes sur les actifs de Bell Canada : déplacement de massifs, agrandissement d'un puits d'accès en béton et diverses réparations dans des puits d'accès existants. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux d'amélioration sur les infrastructures souterraines de Bell Canada».

Ces travaux au montant de 83 410,38 \$, taxes incluses, représentent 0,55 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par Systèmes Urbain inc., sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada et choisi par l'entrepreneur adjudicataire recommandé. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 386 431,11 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable (DEP) et l'arrondissement de Verdun ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents d'appel d'offres et réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Trois addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. Sur trente-deux preneurs du cahier des charges, huit firmes ont déposé une soumission.

Il y a un écart de 5,4 % favorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, est actuellement alimentée par une seule conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre en provenance de l'usine de production d'eau potable Atwater ; elle longe l'autoroute 15 jusqu'à l'accès au pont Champlain. Cette conduite se divise ensuite en deux conduites d'eau principales sous-marines, dont une de 500 mm près du pont Champlain et une de 600 et 750 mm à la

hauteur de la rue Galt. Advenant la nécessité d'isoler ces conduites d'eau pour y effectuer des travaux, la pression d'alimentation sur l'Île-des-Sœurs est compromise.

Après l'analyse de cinq scénarios proposés pour améliorer la flexibilité de l'alimentation en eau de l'Île-des-Sœurs, il a été recommandé de construire une nouvelle conduite d'eau principale de 600 mm dans le boulevard Champlain, la rue Gordon et le boulevard LaSalle.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier

Les membres ont bien noté que le Service avait préalablement analysé cinq scénarios possibles pour la réalisation des travaux avant de faire un choix. Il s'agit d'une approche responsable qui mérite d'être soulignée, compte tenu des enjeux liés à ce dossier.

D'autre part, les membres ont noté qu'un très grand nombre de preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions n'ont pas justifié leur désistement. La Commission comprend que les entreprises ne sont pas obligées de motiver leur choix de ne pas déposer de soumission, mais invite quand même le Service à faire des efforts supplémentaires pour obtenir un meilleur taux de réponses. Cette information présente un intérêt certain et devrait être consignée systématiquement.

Enfin, pour la Commission, il serait pertinent de retrouver, dans tous les dossiers de cette nature, une présentation des coûts de réalisation au mètre linéaire. Une telle mesure faciliterait grandement les comparaisons de coûts d'un projet à l'autre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations visant l'amélioration des processus d'appels d'offres

R-1

Que les unités d'affaires fassent des efforts supplémentaires pour obtenir davantage de réponses des preneurs de cahiers des charges qui ont choisi de ne pas déposer de soumission quant aux raisons de leur désistement.

R-2

Considérant qu'une telle mesure permettrait un meilleur suivi de l'évolution des coûts d'un projet à l'autre

Que les unités d'affaires, dans des situations qui s'y prêtent, s'assurent de présenter dans les sommaires décisionnels les coûts de construction et de réalisation au mètre linéaire.